



Madame, Messieurs les Députés d'Alsace,
Madame la Député Européenne,
Madame le Maire de Strasbourg,
Monsieur le Maire de Mulhouse,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs d'Alsace,
Monsieur le Président du Conseil Régional d'Alsace,
Messieurs les Présidents des Conseils Généraux d'Alsace,

Il y a un an, nous nous mobilisons dans le mouvement « Sauvons la Recherche ». Outre les revendications immédiates concernant la récupération des postes statutaires et le dégel des crédits, nous avons pendant plusieurs semaines tenu des « ateliers » de réflexion pour faire des propositions d'amélioration de l'ensemble du dispositif de recherche, du plus fondamental à l'appliqué. Ce mouvement a été largement soutenu par la société française et suivi avec intérêt par les chercheurs du monde entier.

Ces réflexions ont nourri les États Généraux de la Recherche organisés à Grenoble fin octobre 2004, sous la responsabilité du Comité d'Initiative et de Proposition (CIP) mandaté par le gouvernement pour l'aider dans sa préparation d'une Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le projet de loi devenu Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI), loin de reprendre nos propositions, suscite les plus vives inquiétudes sur des points essentiels. En l'état, il est rejeté par l'ensemble de la communauté scientifique, quelles que soient les orientations politiques. Il est en particulier vivement critiqué par les Présidents des Universités d'Alsace et a été dénoncé avec force par le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur.

Nous proposons que, dans le cadre de la perspective affichée d'un financement à hauteur de 3% du PIB, 70 % aille au financement de base permettant un investissement en recherche fondamentale dans la durée, 30% allant au financement sur projets. Or, la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), actée sans consultation, prévoit 70 % de financement sur projets. Ceci traduit la volonté d'orienter les recherches vers des applications immédiates au détriment d'un investissement dans la recherche fondamentale, sans laquelle l'innovation ne peut que se tarir. Le statut même de l'ANR n'offre aucune garantie de transparence quant à son fonctionnement : l'évaluation de l'ensemble des activités n'est pas prévue et le fait qu'elle soit majoritairement confiée à des nommés fait craindre de nombreuses dérives. L'ANR se retrouve ainsi juge et partie et ne répond pas aux règles internationales d'évaluation en vigueur dans la communauté scientifique. Vous-même, que penseriez-vous d'une Assemblée Nationale ou de conseils municipaux composés exclusivement de membres nommés ?

En outre, les pôles de compétence, tels qu'ils sont prévus actuellement, ne correspondent pas aux Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) qui étaient proposés. Ces derniers se voulaient largement pluridisciplinaires, financés dans le cadre de politiques nationales et refondant le partenariat entre Organismes de recherche, Universités et écoles d'ingénieurs. Ils devaient être des outils d'aménagement global du territoire. Au contraire, le projet de LOPRI envisage des pôles de compétences monothématiques, concentrant les

moyens sur quelques sites financés majoritairement sur projets finalisés, accentuant ainsi les inégalités entre régions. L'Alsace, qui mène une politique volontariste pour faire de la zone transfrontalière du Rhin Supérieur un pôle attractif et performant de recherche et d'enseignement supérieur, risque ainsi de voir disparaître des champs disciplinaires qui font pourtant sa richesse.

Du point de vue des moyens, au lieu des 3% affichés, l'objectif pour 2010 n'est plus que de 2,49 % du PIB. Le gouvernement continue de se désengager : aucune augmentation des crédits de base des Universités et Organismes n'est prévue, alors que de nombreux investissements ont déjà été reportés d'année en année. De même, concernant l'emploi, les mesures sont notoirement insuffisantes, introduisent davantage de précarité et ne règlent en rien la question du statut des doctorants. Les prévisions de création d'emplois de la LOPRI sur 5 ans sont très inférieures aux propositions pourtant raisonnables des Etats Généraux relayées par le CIP.

Aujourd'hui, le gouvernement repousse aux calendes grecques un projet de loi dont le pays a un besoin urgent. Sauvons La Recherche a jugé nécessaire de s'adresser au président de la république le 29 mars dernier pour lui demander solennellement d'intervenir afin que le gouvernement s'engage sur un calendrier ferme qui ne soit plus remis en cause.

Persuadés de votre intérêt pour les questions de recherche et d'enseignement supérieur, nous souhaitons par ce courrier vous alerter sur les dangers de ce projet de loi et vous demander d'user de votre influence pour qu'il soit sérieusement revu et présenté dans des délais rapprochés. De plus, nous préparons un communiqué de presse pour la dernière semaine d'avril et souhaitons que, d'ici là, vous nous fassiez part de votre opinion, soit par courriel, soit par voie postale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Le collectif strasbourgeois de Sauvons La Recherche

Courriel : contact-slr@u-strasbg.fr

Adresse :
Pierre Petit
Institut Charles Sadron
6, Rue Boussingault
67083 Strasbourg Cedex